Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-213500689-20260303-D0303202646DE-DE

CHATEAUBOURG
SAINT-MELAINE/BROONS-SUR-VILAINE

VILLE DE CHÂTEAUBOURG – DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le trois mars deux mille vingt-six

Le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de CHÂTEAUBOURG, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison pour Tous, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Teddy RÉGNIER, Maire de Châteaubourg.

Date de convocation du CONSEIL MUNICIPAL : 25 février 2026.

PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs AVERLAND-SCHMITT Christelle, BODIN Lucie, BOIVIN Sabrina, BROSSAULT Serge, CADIEU Jean-Paul, COCHERIE Daniel, COCONNIER Vincent, DAVID Bertrand, de la VERGNE Aude, DESBLÉS Hubert, DEVILLE Danielle, DROUILLÉ Jérémie, GUÉRIN Florence, GUIBOREL Catherine, JOUALLAND Estelle, LE BALC'H Hubert, LEBLANC Marie-Christine, LECLAIR Catherine, PERCHAIS Éric, PICOT Sonia.

ABSENTS EXCUSÉS : Monsieur BOUCHONNEAU Romain (procuration à Madame PICOT Sonia), Madame LEVIEUX Élise.

ABSENTS NON EXCUSÉS : Monsieur BARTEAU Vincent, Madame DUGUÉPÉROUX Carole.

SECRÉTAIRE : Madame DEVILLE Danielle

Nombre de Conseillers :
. en exercice : 25
. présent(s) ou représenté(s) : **22**
. absent(s) et non représenté(s) : **3**

OBJET : ESPACE JEUNES
Tarif mini camps avril 2026

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-213500689-20260303-D0303202646DE-DE

Délibération N°2026/46 du Conseil Municipal du 3 mars 2026
Publiée le 12 mars 2026

ESPACE JEUNES
Tarif mini camps avril 2026

Dans le cadre des activités de l'Espace Jeunes, il est nécessaire de fixer les tarifs d'un séjour court organisé durant les vacances de printemps 2026. Ce séjour sera mutualisé avec l'Espace Jeunes de Cesson-Sévigné permettant de partager les coûts et de se répartir les taux d'encadrement (*1 animateur par structure*).

La commission 4, réunie le *18 février 2026*, a retenu les tarifs et les modalités de règlement suivants :

Séjour du 21 au 23 avril 2026 en forêt de Brocéliande (PAIMPONT – Ille-et-Vilaine) :

- 6 jeunes de 13 à 15 ans, encadrés par 1 animateur.
- Hébergement en camping.
- Activités proposées par les intervenants : 1 activité payante, programme en cours d'élaboration par les jeunes.
- Demi-journées et veillées préparées et animées par les animateurs.
- Déplacement en minibus.
- Proposition de 6 tarifs différents, selon le quotient familial (QF) :

Tranche de Quotient Familial	**Tarif proposé**	**Frais de réservation** (30% du tarif)
QF 1 (de 0 à 460,99 €)	81 €	24 €
QF 2 (de 461 € à 530,99 €)	86 €	26 €
QF 3 (de 531 € à 599,99 €)	90 €	27 €
QF 4 (de 600 € à 1 044,99 €)	95 €	28 €
QF 5 (de 1045€ à 1 499,99 €)	100 €	30 €
QF 6 (de 1 500 € et +)	105 €	32 €

Modalités d'inscription et de règlement :

- inscriptions clôturées par 6 jeunes de l'Espace Jeunes de Châteaubourg.
- Documents à fournir pour valider l'inscription :
    - assurance responsabilité civile
    - pages du carnet de vaccination
    - quotient familial
- Éléments à adresser par mail à espacejeunes@chateaubourg.fr
    - photocopie de la carte Vitale
    - un certificat d'aptitude aquatique

…/…

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-213500689-20260303-D0303202646DE-DE

- Facturation du séjour :

Les frais de réservation de 30 % du montant total seront débités sur la période début avril (*en amont du séjour*).
Les frais de réservation ne seront restitués qu'à certaines conditions (*annulation du séjour par l'organisateur, cas de force majeure et sur justificatif de la famille...*).
Le reste du solde sera débité au plus tard début mai.
Les chèques vacances, en version papier, sont acceptés par la Trésorerie.

Suite à la présentation du sujet à la commission 4 du *18 février 2026*,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération, décide à l'unanimité :

1°) DE VALIDER les tarifs proposés pour les séjours courts de l'Espace Jeunes « Printemps 2026 » ;

2°) DE VALIDER les modalités d'inscription et de règlement ;

3°) D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE PUBLIQUE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

POUR COPIE CONFORME.

LE MAIRE,



Teddy RÉGNIER

La Secrétaire de séance,
Danielle DEVILLE



Nombre d'élus présents ou représentés : 22	**Pour : 22**	**Contre : 0**	**Abstentions : 0**	**Ne participe(nt) pas au vote : 0**